
1 CONTEXTE ET JUSTIFICATION

- La République Démocratique du Congo (RDC) a obtenu de la Banque africaine de développement (BAD) des fonds en vue de financer l'appui à la gouvernance et à l'amélioration du secteur de l'électricité à travers un projet dénommé «Projet d'Appui à la Gouvernance et à l'Amélioration du Secteur de l'Electricité», PAGASE en sigle.
- En parallèle, elle a obtenu des fonds complémentaires en vue de financer les trois projets ci-après:
 - Projet d'Accès et d'Amélioration des Services Electriques, EASE en sigle, à charge de l'Association Internationale de Développement (IDA)
 - Programme d'hydroélectricité, PROHYDRO en sigle, pour le Programme du Secteur Eau (PROSECO) financé par la coopération allemande (KfW)
 - Projet de réforme du secteur de l'électricité, PSR en sigle, avec l'appui financier de l'Agence américaine pour le développement (USAID)
- Par ailleurs, la RDC et la Coopération britannique (DFID) sont en négociation pour le financement d'un projet d'électrification décentralisée par système solaire.
- Outre l'appui à la gouvernance du secteur de l'électricité et le renforcement des capacités de ses acteurs, ces quatre projets visent la réalisation d'un premier programme d'intensification de l'électrification des zones urbaines, périurbaines et rurales ciblées, à travers des études et travaux de réhabilitation d'infrastructures électriques existantes et de construction de nouvelles infrastructures, notamment par le biais du partenariat public-privé.
- Dans le souci de se doter d'un instrument de gestion du développement du secteur de l'électricité sur le long terme, le gouvernement a décidé d'inscrire ce premier programme d'électrification de proximité dans un plan directeur d'électrification de l'ensemble du territoire national.
- L'Unité de Coordination et de Management des projets du ministère de l'Energie et Ressources Hydrauliques, UCM en sigle, ci-après dénommée «l'Entité», a été instituée comme agence d'exécution de l'ensemble de ce programme d'électrification de proximité et du projet PAGASE en particulier. Son organigramme est composé des branches suivantes : «Planification et gestion technique», «Gestion Administrative et fiduciaire», «Gestion des questions juridiques et transactionnelles» et «Coordination».
- Le gouvernement se propose d'utiliser une partie du financement obtenu de la BAD pour effectuer des paiements autorisés au titre d'un contrat relatif aux services du consultant chargé d'assumer la fonction d'économiste au sein d'UCM.

2 OBJET DE LA MISSION DU CONSULTANT

Sous la supervision du Responsable des questions juridiques et transactionnelles, la mission de l'économiste consiste en l'examen et le suivi de tous les aspects économiques et financiers liés aux projets sous gestion de l'Entité.

L'économiste participe à l'examen des analyses économiques et financières des projets ainsi que des simulations relatives à leur rentabilité, en collaboration avec les cabinets qui en ont la charge.

Dans la conduite de sa mission, il travaille en collaboration avec les spécialistes de toutes les branches de l'Entité. En outre, il exécutera toute autre tâche qui lui sera confiée par sa hiérarchie.

3 RESPONSABILITES ET TACHES

L'économiste a pour tâches :

1. Contribuer à l'élaboration :
 - des cadres logiques des projets
 - du plan de travail et du budget annuel des projets
2. Elaborer et faire adopter par l'entité les termes de référence:
 - du volet économique et financier des études de pré faisabilité et de faisabilité pour chaque projet, en ce compris l'étude de la demande d'énergie électrique et les études de justification économique et financière
 - de l'étude de la structure tarifaire de la vente d'énergie électrique
3. Initier ou réaliser des études permettant de mieux apprécier les impacts du projet sur l'économie, en général et sur les populations, en particulier
4. Assurer le suivi de la réalisation de ces études, formuler des observations et recommandations sur leur version provisoire et initier le processus de validation par l'entité de leur version définitive
5. Vérifier les simulations utilisées par les opérateurs privés dans les modèles financiers pour justifier leur tarification
6. Collaborer avec les autres branches de l'Entité dans son domaine d'expertise
7. Préparer à bonne date les rapports périodiques d'avancement des projets dans son domaine d'activité
8. Assurer toute autre tâche qui pourrait lui être confiée par sa hiérarchie, dans les limites de sa compétence

4 LIVRABLES DE LA MISSION DU CONSULTANT

Les livrables attendus de l'Entité, par le Bailleur de fonds à des échéances fixes, sont les suivants :

- Rapport financier intermédiaire de chaque trimestre, à transmettre au plus tard le 45^{ème} jour suivant la fin du trimestre concerné
- Plan de Travail et Budget Annuel (PTBA) à transmettre au plus tard le 30 octobre de chaque année
- Rapport d'audit externe sur la certification des états financiers annuels à transmettre au plus tard le 30 juin

Pour permettre à l'Entité d'une part, d'élaborer en temps utile et transmettre les documents précités aux échéances indiquées ci-dessus et d'autre part, d'assurer le suivi et l'évaluation des activités de l'économiste, ce dernier élabore en format papier et électronique les livrables suivants aux périodes indiquées ci-après :

N°	LIBELLE DU LIVRABLE ET SON CONTENU	DELAI MAXIMAL
1	Extrait détaillé du plan de travail et budget annuel (PTBA) concernant les activités relevant de sa spécialité	15 septembre
2	Termes de référence du volet économique et financier des études de pré faisabilité et de faisabilité pour chaque projet	15 jours avant la date prévue dans le PPM pour la production des TdR
3	Termes de référence de l'étude de la structure tarifaire de la vente d'énergie électrique	15 jours avant la date prévue dans le PPM pour la production des TdR

4	Rapport d'analyse critique du volet économique des études de pré-faisabilité et de faisabilité pour chaque projet	7 jours après réception du rapport correspondant élaboré par le bureau d'études concerné
5	Rapport d'analyse critique des études de justification économique et financière	7 jours après réception du rapport correspondant élaboré par le bureau d'études concerné
6	Rapport d'analyse des simulations utilisées par les opérateurs privés dans les modèles financiers pour justifier leur tarification	7 jours après réception du rapport correspondant élaboré par le bureau d'études concerné
7	Rapport de suivi du niveau de réalisation physique et financière des activités des projets	7 jours après la fin du trimestre
8	Rapports mensuels d'activités	5 jours après la fin du mois M
9	Rapports trimestriels d'avancement des projets	5 jours après la fin du trimestre T
10	Rapports de mise en œuvre des recommandations des missions de revue et de supervision des bailleurs de fonds	5 jours après la mise à disposition des recommandations
11	Rapport annuel d'activités	5 jours après le 12 ^{ème} mois de prestation
12	Rapport de fin de contrat	5 jours avant la date d'expiration du contrat

5 NORMES ET EVALUATION DE PERFORMANCE

L'économiste s'engage à fournir ses services conformément aux normes professionnelles et déontologiques de compétence et d'intégrité les plus exigeantes. Ses performances seront évaluées mensuellement, trimestriellement et annuellement au regard des indicateurs repris ci-dessous à raison de 70% pour l'indicateur «délai» et de 30% pour l'indicateur «qualité».

N°	CRITERES	INDICATEURS	Performance réalisée	Note
1	Production de l'extrait détaillé du plan de travail et budget annuel (PTBA) concernant les activités relevant de sa spécialité	Délai		
		Qualité		
2	Production des termes de référence du volet économique et financier des études de pré-faisabilité et de faisabilité pour chaque projet	Délai		
		Qualité		
		Qualité		
3	Production des termes de référence de l'étude de la structure tarifaire de la vente d'énergie électrique	Délai		
		Qualité		
4	Production du rapport d'analyse critique du volet économique des études de pré-faisabilité et de faisabilité pour chaque projet	Délai		
		Qualité		
5	Production du rapport d'analyse critique des études de justification économique et financière	Délai		
		Qualité		
6	Production du rapport d'analyse des simulations utilisées par les opérateurs privés dans les modèles financiers pour justifier leur tarification	Délai		
		Qualité		
7		Délai		

	Production du rapport de suivi du niveau de réalisation physique et financière des activités des projets	Qualité		
8	Production des rapports mensuels d'activités	Délai		
		Qualité		
9	Production des rapports trimestriels d'avancement des projets	Délai		
		Qualité		
10	Production des rapports de mise en œuvre des recommandations des missions de revue et de supervision des bailleurs de fonds	Délai		
		Qualité		
11	Production du rapport annuel d'activités	Délai		
		Qualité		
12	Production du rapport de fin de contrat	Délai		
		Qualité		
13	Respect des horaires de travail (retards ou absences non justifiés)	Nombre		

- Légende : E = Excellent ($\geq 90\%$) ; TS = Très satisfaisant (89 à 75 %) ; S = Satisfaisant (74 à 60 %) ;
F = Faible (59 à 50 %) ; Ma = Mauvais (49 à 50 %) ; Me = Médiocre ($\leq 40\%$)
➤ La qualité des critères sera appréciée sur une échelle allant de 1 à 10 à traduire en %

6 REMUNERATION

La rémunération des prestations du consultant est composée de deux parties, l'une fixe (75%), et l'autre variable (25%).

La partie fixe de la rémunération est payable mensuellement sur présentation du rapport mensuel d'activités. Quant à la partie variable, elle est payable trimestriellement, sur base de l'évaluation des performances effectuée à la fin du trimestre concerné.

Les notes obtenues à l'issue de l'évaluation des performances donnent droit au paiement de la partie variable de la rémunération suivant les modalités ci-après :

- Satisfaisant : 50% de la partie variable
- Très satisfaisant : 75% de la partie variable
- Excellent : 100% de la partie variable

Les notes «médiocre», «mauvais» et «faible» ne donnent pas droit au paiement de la partie variable.

L'évaluation des performances consultant servira de support au paiement de la partie variable de la rémunération.

Au cas où le consultant obtient sur trois mois successifs des notes comprises entre médiocre et faible, il sera mis fin à son contrat.

7 DUREE DU CONTRAT ET PERSPECTIVES

La durée de la mission de l'économiste est de 12 mois renouvelable sur évaluation de performances.

Le temps des prestations hebdomadaires est fixé à 40 heures minimum, à raison d'au moins huit heures par jour, sur son lieu de travail ou en dehors de celui-ci.

8 PROFIL DU CONSULTANT POUR LA MISSION

L'économiste doit avoir le profil suivant :

- Etudes supérieures : BAC+5 en sciences économiques
- 10 ans d'expérience professionnelle dans l'analyse économique et financière des projets d'infrastructure sous financement des bailleurs de fonds institutionnels
- Maîtrise des outils informatiques (MS Word, Excel, Powerpoint)
- Aptitude à travailler en milieu multiculturel, au sein d'une équipe pluridisciplinaire, en situation complexe, avec l'exigence de visite des sites et de respect des délais
- Jouissance d'une bonne notoriété de probité morale et intellectuelle
- Sens de responsabilité et de confidentialité
- Aptitude à travailler en équipe et dans un environnement sous pression
- Logique, organisé, méthodique, dynamique et proactif
- Parfaite maîtrise du français et bonne capacité de rédaction et de communication

N.B. Les candidatures féminines sont vivement encouragées

9 LOGISTIQUE

UCM mettra à disposition du Consultant un bureau et un ordinateur, et prendra en charge ses frais de communication professionnelle.

10 CONTENU DU DOSSIER DE CANDIDATURE

- Lettre de motivation
- Curriculum Vitae à jour